



# SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME - GRAND LITTORAL PICARD

*Réunion du Comité Syndical  
du 3 février 2014*

## Réunion du Comité Syndical du 3 février 2014



Le Comité Syndical s'est réuni le lundi 3 février 2014, à 14 Heures 30, à la Salle des Fêtes A. Fourcy à Sailly-Flibeaucourt, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude BUISINE.

### ASSISTAIENT A CETTE REUNION :

#### Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Jean-Claude BUISINE
- Monsieur Francis LEC
- Monsieur Christian MANABLE
- Monsieur Daniel DESTRUEL
- Monsieur Pascal DEMARTHE
- Monsieur Dominique PROYART
- Monsieur Claude JACOB
- Monsieur Nicolas LOTTIN
- Monsieur Bernard DAVERGNE

Représentants des Communes

- Monsieur François BIZET
- Monsieur Michel BOUTIN
- Monsieur Bernard DUCROCQ
- Monsieur Raynald BOULENGER
- Monsieur Jean GORRIEZ
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Monsieur Alain HENOCQUE
- Monsieur Pierre HORVILLE
- Madame Geneviève DOMITILE
- Monsieur Jean-Marie MACHAT
- Monsieur Jean-Claude MAISON
- Monsieur Emmanuel MAQUET
- Monsieur Bernard BLOUIN
- Monsieur Emile RIQUET
- Monsieur Alain BAILLET
- Monsieur Marc VOLANT
- Monsieur Jean-Louis WADOUX

#### Membres suppléants

Représentants des Communes

- Monsieur Jean PARIS
- Monsieur Christian DELOISON
- Monsieur Jacky TISON

### Participaient également à cette réunion :

- Madame Gaëlle SCHAUNER
- Madame Maud BEREZIG
- Monsieur Matthieu BLIN
- Monsieur Bruno DROZ BARTHOLET
- Monsieur Pierre de LIMERVILLE

- Madame Marie-Pierre CRUBLET
- Monsieur Hervé LEU
- Madame Angèle SONTA
- Madame Inès DE CONINCK
- Monsieur Antoine JACQUEMART
- Monsieur Régis DELANNOY
- Monsieur Bruno DALLE
- Madame Valérie MONFLIER
- Monsieur Emile TROUART
- Monsieur Jacques HENNEBERT
- Monsieur Philippe MAS
- Monsieur Paul NESTER

#### ABSENTS EXCUSES :

Représentants du Département de la Somme

- Madame Catherine QUIGNON-LE-TYRANT
- Monsieur Gilbert MATHON
- Monsieur René LOGNON

Représentants des Communes

- Madame Marthe SUEUR

### **Service Juridique**

#### **1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 9 décembre 2013**

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la réunion du Comité Syndical en date du 9 décembre 2013.*

*Monsieur VOLANT insiste sur le dossier de la résidence des Cygnes. Il indique que ce dossier est vraiment prioritaire pour la commune. Il souhaite que le dossier avance très vite. Il compare l'état d'avancement des maisons éclosières à ce dossier.*

*Monsieur MANABLE lui répond que ce n'est pas comparable. Il est conscient que le dossier de la résidence des Cygnes doit avancer mais, il rappelle les contraintes budgétaires du Département.*

#### **2. Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés pour le Syndicat Mixte / Destination Baie de Somme**

2/1 - Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés pour le Syndicat Mixte / Destination Baie de Somme - Marché de télésurveillance et d'opérations de gardiennage pour le Syndicat Mixte / Destination Baie de Somme

Une consultation sera lancée dans le courant du mois de février 2014 pour la mise en place d'un nouveau marché de télésurveillance et d'opérations de gardiennage pour l'ensemble des sites du Syndicat Mixte / Destination Baie de Somme.

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée, non alloti, avec un montant prévisionnel annuel d'environ 60 000 €HT, qui sera passé pour une durée d'un an, renouvelable une fois une année, avec un seul opérateur économique, soit pour un montant prévisionnel de 120 000 €HT sur la durée du marché. Marché comportant une partie forfaitaire et une partie à bons de commande, avec un maximum de 75 000 €HT par an pour l'ensemble des prestations.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché relatif à la télésurveillance et aux opérations de gardiennage pour le Syndicat Mixte / Destination Baie de Somme ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.*

*2/2 - Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés pour le Syndicat Mixte / Destination Baie de Somme - Marché de fourniture et livraison de produits alimentaires artisanaux*

Une consultation a été lancée dans le courant du mois de janvier 2014 pour la mise en place d'un marché de fourniture et livraison de produits alimentaires artisanaux salés (terrines et plats cuisinés), destinés aux boutiques des sites du Syndicat Mixte / Destination Baie de Somme.

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée, avec un montant prévisionnel annuel de 45 000 €HT. Le marché sera passé avec un ou plusieurs opérateurs économiques (entre 3 et 6), pour une durée d'un an, renouvelable deux fois une année, avec un maximum annuel de 69 000 €HT.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, les marchés relatifs à la fourniture et à la livraison de produits alimentaires artisanaux ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.***

*2/3 - Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés pour le Syndicat Mixte / Destination Baie de Somme - Marché relatif aux travaux du réseau des Maisons de la Vallée – Phase 1*

Une consultation sera lancée courant mars 2014 pour les travaux de réhabilitation, d'extension, d'aménagements extérieurs, d'assainissement, de signalétique et de muséographie sur les 6 sites concernés par cette première tranche : Frise, Eclusier-Vaux, Froissy, Lamotte-Brebière, Ailly-sur-Somme et Long, suite à la mission de maîtrise d'œuvre menée depuis le 10 décembre 2012 par le groupement dirigé par le cabinet Deprick & Maniaque sis à Amiens.

Il s'agit d'un marché passé en Appel d'Offres Ouvert en application des articles 57 à 59 du Code des Marchés Publics, décomposé en 13 lots, avec un montant prévisionnel d'environ 4 348 670,00 €HT.

***Afin de ne pas retarder le démarrage des travaux, et pour qu'ils puissent être menés à bien avant le début de la saison, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché relatif aux travaux du réseau des Maisons de la Vallée – Phase 1 ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.***

*2/4 - Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés pour le Syndicat Mixte / Destination Baie de Somme - Marché de maîtrise d'œuvre relatif au réseau des Maisons de la Vallée - Phase 2*

Par délibération en date du 28 octobre 2013, le Comité Syndical a décidé, d'autoriser le Président à signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil général de la Somme pour conduire la seconde tranche du réseau des Maisons de la Vallée de la Somme.

Afin de mener à bien cette opération, le Syndicat Mixte va lancer une consultation de Maîtrise d'œuvre pour la conception et le suivi de la réalisation des travaux sur la base des programmes élaborés par le Cabinet « 3<sup>e</sup> pôle » et validés par le Conseil général de la Somme concernant les sites de Saint-Valery-sur-Somme, Pont-Rémy, Flixecourt, Picquigny, Corbie, Méricourt-sur-Somme, Sormont.

Il s'agit d'un marché passé en Appel d'Offres Ouvert avec Commission siégeant en jury en application des articles 57 à 59 et 74 III-4<sup>e</sup> du Code des Marchés Publics, non alloti, avec un montant prévisionnel d'environ 320 685 €HT.

Afin de ne pas retarder le démarrage des études, et pour qu'elles puissent être menées à bien selon le planning annexé à la convention, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché de maîtrise d'œuvre relatif au réseau des Maisons de la Vallée – Phase 2 ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.

## *2/5 - Autorisation donnée au Président de souscrire des marchés pour le Syndicat Mixte / Destination Baie de Somme Marché de maîtrise d'œuvre relatif à la mise en conformité de l'accessibilité de l'Aquaclub de Belle Dune*

Le bâtiment de l'Aquaclub, construit en 1985, est vieillissant. Les travaux successifs, entrepris dans le cadre de son entretien, ont permis de le maintenir dans son état.

En 2012, le Syndicat Mixte a réalisé un diagnostic complet de cet équipement qui a permis de relever les désordres et les dysfonctionnements à résoudre en priorité, en précisant les moyens à mettre en œuvre, leurs coûts ainsi qu'un planning de réalisation des travaux.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'accessibilité à tous sera exigible dans tous les établissements recevant du public. C'est donc sur ce poste que les efforts du Syndicat Mixte porteront dans un premier temps.

Afin de mener à bien cette opération, le Syndicat Mixte va lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour la conception et le suivi de la réalisation des travaux. Cette mission portera notamment sur la vérification et le complément, si nécessaire, des diagnostics déjà réalisés, l'élaboration des réponses les plus adaptées aux contraintes de l'équipement, la planification des travaux permettant une ouverture maximale au public et la rédaction des dossiers règlementaires en matière de mise en conformité d'un tel équipement.

Il s'agit d'un marché passé en Procédure Adaptée, non alloti, avec un montant prévisionnel d'environ 20 000 €HT.

***Afin de ne pas retarder le démarrage des études, et pour qu'elles puissent être menées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la mise en conformité de l'accessibilité de l'Aquaclub de Belle Dune ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.***

*Monsieur MAQUET demande où en est le Syndicat Mixte concernant les financements de l'Aquaclub. Monsieur BUISINE répond que l'on avance sur le dossier et que l'on doit revoir le Groupe Pierre et Vacances avec le Conseil général de la Somme, pour discuter la mise aux normes de l'Aquaclub.*

### **3. Rapport d'information - Marché passés pour le Syndicat Mixte et Destination Baie de Somme**

#### *1. Marché de location de matériels avec chauffeur pour les sites et services du Syndicat Mixte et Destination Baie de Somme*

Une consultation a été lancée dans le courant du mois de mai 2013 pour la mise en place d'un marché de location de matériel d'engins de travaux publics et agricoles pour des prestations de travaux de terrassement et agricoles pour les sites et services du Syndicat Mixte et de Destination Baie de Somme.

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée avec un montant prévisionnel annuel de 30 000 €HT, conclu sous la forme d'un marché à bons de commande, décomposé en 3 lots séparés, passés avec un seul ou plusieurs opérateur(s) économique(s) (3 maximum). Ce marché est passé pour une durée d'un an, renouvelable deux fois une année, avec un maximum annuel de 90 000 €HT, tous lots confondus.

Pour les lots 1 : Travaux agricoles sud de la Baie de Somme et 2 : Travaux agricoles basse vallée et nord de la Baie de Somme, il a été proposé de ne pas retenir la seule offre reçue, présentée par la société TELLIER Paysage, en l'absence d'éléments de comparaison avec des offres concurrentes, et au vu des prix qui paraissaient élevés.

Pour le lot 3 : Terrassement, ont été retenues les 2 offres reçues, économiquement les plus avantageuses présentées par les sociétés REVET TP à Saint-Ouen et TELLIER PAYSAGE à Rue, qui étaient complémentaires.

## *2. Marché de fourniture et livraison de FIOUL et GNR pour les sites et services du Syndicat Mixte et Destination Baie de Somme*

Une consultation a été lancée dans le courant du mois de septembre 2013 pour la mise en place d'un marché de fourniture et livraison de fioul et GNR pour les sites et services du Syndicat Mixte et de Destination Baie de Somme.

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée avec un montant prévisionnel annuel de 45 000 €HT, conclu sous la forme d'un marché à bons de commande, non alloti et passé avec un seul opérateur économique. Ce marché est passé pour une durée d'un an, renouvelable deux fois une année, avec un maximum annuel de 65 000 €HT.

Pour ce marché, a été retenue l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par les Etablissements RAUX à Abbeville.

---

## *3. Marché de fourniture et livraison de produits alimentaires frais pour les sites de Destination Baie de Somme*

Une consultation a été lancée dans le courant du mois d'octobre 2013 pour la mise en place d'un marché de fourniture et livraison de produits alimentaires frais destinés aux sites de Destination Baie de Somme.

Il s'agit d'un marché passé en procédure formalisée avec un montant prévisionnel annuel de 313 200 €HT, conclu sous la forme d'un marché à bons de commande, décomposé en 8 lots séparés passés chacun avec un seul opérateur économique, pour une durée d'un an renouvelable trois fois une année, avec un maximum annuel de 810 000 €HT tous lots confondus.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 28 novembre 2013 et a entériné les choix proposés dans le rapport d'analyse.

Pour le lot 1, fruits et légumes, a été retenue l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par la société POMONA TERRE AZUR.

Pour le lot 2, crèmerie, a été retenue l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par la société BRAKE FRANCE.

Pour le lot 3, épicerie, a été retenue l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par la société BEUVAIN.

Pour le lot 4, charcuterie, a été retenue l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par la société BRAKE FRANCE.

Pour le lot 5, viande, a été retenue l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par la société SAUVAGE VIANDES.

Pour le lot 6, poissonnerie, a été retenue l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par la société POMONA TERRE AZUR.

Pour le lot 7, plats préparés, a été retenue l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par la société DAVIGEL.

Pour le lot 8, volaille, a été retenue l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par la société COMPTOIR DU FRAIS.

---

## *4. Marché de fourniture et livraison de produits alimentaires surgelés pour les sites de Destination Baie de Somme*

Une consultation a été lancée dans le courant du mois d'octobre 2013 pour la mise en place d'un marché de fourniture et livraison de produits alimentaires surgelés destinés aux sites de Destination Baie de Somme.

Il s'agit d'un marché passé en procédure formalisée avec un montant prévisionnel annuel de 143 100 €HT, conclu sous la forme d'un marché à bons de commande, décomposé en 6 lots séparés passés chacun avec un seul opérateur économique, pour une durée d'un an renouvelable trois fois une année, avec un maximum annuel de 470 000 €HT tous lots confondus.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 28 novembre 2013 et a entériné les choix proposés dans le rapport d'analyse.

Pour le lot 1, fruits et légumes, a été retenue l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par la société POMONA PASSION FROID.

Pour le lot 2, viande et charcuterie, a été retenue l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par la société POMONA PASSION FROID.

Pour le lot 3, poissons et crustacés, a été retenue l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par la société BRAKE FRANCE.

Pour le lot 4, plats préparés, a été retenue l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par la société POMONA PASSION FROID.

Pour le lot 5, boulangerie-pâtisserie-viennoiserie, a été retenue l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par la société FRANCE NORD DISTRIBUTION.

Pour le lot 6, petits fours salés et sucrés, a été retenue l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par la société FRANCE NORD DISTRIBUTION.

---

#### *5. Marché de fourniture et livraison de boissons pour les sites de Destination Baie de Somme*

Une consultation a été lancée dans le courant du mois d'octobre 2013 pour la mise en place d'un marché de fourniture et livraison de boissons destinées aux sites de Destination Baie de Somme.

Il s'agit d'un marché passé en procédure formalisée avec un montant prévisionnel annuel de 164 200 €HT, conclu sous la forme d'un marché à bons de commande, décomposé en 7 lots séparés passés chacun avec un seul opérateur économique, pour une durée d'un an renouvelable trois fois une année, avec un maximum annuel de 535 000 €HT tous lots confondus.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 28 novembre 2013 et a entériné les choix proposés dans le rapport d'analyse, dont la synthèse est consultable en séance.

Pour le lot 1, eau, jus de fruits, sirop et soda, a été retenue l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par la société CAULIER BOISSONS.

Pour le lot 2, bière et cidre, a été retenue l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par la société FRANCE BOISSONS NORD.

Pour le lot 3, alcool, a été retenue l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par la société BRASSERIE VIGNERON.

Pour le lot 4, vins en bouteille, a été retenue l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par la société MAISON RICHARD.

Pour le lot 5, vins en bib, a été retenue l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par la société MAISON RICHARD.

Pour le lot 6, café, a été retenue l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par la société CAFES RICHARD.

Pour le lot 7, thé, infusion et boisson chocolatée, a été retenue l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par la société CAFES RICHARD.

*Le Comité Syndical a bien pris acte, à l'unanimité, de ces informations.*

#### **4 - Maîtrise d'œuvre - Réseau des Maisons de la Vallée de la Somme – Phase 2 - Commission de jury**

En application de l'Article 74 III- 4<sup>e</sup> a) du Code des Marchés Publics «la personne publique n'est pas tenue de recourir au concours pour l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif à des ouvrages d'infrastructure».

Dès lors, «la procédure applicable est celle de l'appel d'offres pour lequel un jury est composé dans les conditions définies au I de l'Article 24 du Code des Marchés Publics ».

En application de cet article, la constitution du jury pourrait être la suivante :

## **MEMBRES A VOIX DELIBERATIVES**

- **Le Président du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard**
  - Monsieur Jean-Claude BUISINE
  
- **5 élus du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard**
  - Monsieur Christian MANABLE
  - Monsieur Gilbert MATHON
  - Monsieur Claude JACOB
  - Monsieur Pascal DEMARTHE
  - Monsieur Daniel DESTRUEL
  
- **2 personnalités compétentes**
  - Madame Catherine ODENT, Responsable Pôle Développement Somme Tourisme ou son représentant
  - Monsieur François BURY, Directeur de l'Agence Fluviale et Maritime de la Somme ou son représentant
  
- **4 Maîtres d'œuvre**
  - Monsieur Grégory VILLAIN, Directeur du CAUE 80 ou son représentant
  - Madame Chloë BONDER, Paysagiste au CAUE 80
  - Monsieur César VABRE, Architecte
  - Monsieur Benjamin RIVENS, Architecte

## **MEMBRES A VOIX CONSULTATIVES**

- **Personnalités à voix consultatives**
  - Madame Claire Blin, Chef du « Grand Projet Vallée de Somme », Conseil général de la Somme
  - Monsieur Thierry Lemaire, Chargé de Mission Littoral, Conseil régional de Picardie

Les offres remises par les candidats seront analysées puis présentées au jury par un Comité Technique formé de la manière suivante :

- Madame Gaëlle Schauner, Directrice Service Aménagement, Syndicat Mixte
- Monsieur Benoit Marsal, chef de projet - Service Aménagement, Syndicat Mixte
- Monsieur Antoine Jacquemart, chef de projet architecte – Service Aménagement, Syndicat Mixte
- Un représentant du Conseil général de la Somme

Le jury pourra inviter des candidats à répondre aux questions qu'il a consignées dans le procès verbal d'examen des offres afin de clarifier tel ou tel aspect d'une offre.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la composition du jury relatif à la maîtrise d'œuvre pour le Réseau des Maisons de la Vallée de la Somme - Phase 2.***

*Monsieur MANABLE dit que les agendas sont extrêmement chargés, et qu'il faut dès à présent fixer la date du jury.*

*Monsieur BUISINE indique que la date est déjà fixée au 10 avril 2014.*

*Monsieur LOTTIN aurait souhaité qu'il y ait un Maire dans le jury.*

*En raison des élections municipales prochaines, le Comité Syndical décide de ne pas modifier la composition du jury.*

## **5 Maîtrise d'œuvre – Projet de territoire Ault – Onival – Commission de jury**

Par délibération en date du 8 juillet 2013, le Comité Syndical a délibéré favorablement sur le plan de financement des études pré-opérationnelles complémentaires pour le projet de développement communal d'Ault/Onival.

Dans le cadre du volet « requalification urbaine » et afin de disposer d'éléments d'esquisse sur le projet, il est nécessaire de faire appel à une équipe de maîtrise d'œuvre.

Le planning prévisionnel du projet de requalification urbaine est le suivant :

- Avril 2014 : Avis public d'appel d'offres ouvert,
- Mai 2014 : Jury de Commission d'Appel d'Offres et notification,
- Septembre 2014 : Présentation des premiers éléments d'esquisse.

En application de l'article 74 III – 4e a) du Code des Marchés Publics « la personne publique n'est pas tenue de recourir au concours pour l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif à des ouvrages d'infrastructures ».

Dès lors « la procédure applicable est celle de l'appel d'offres pour lequel un jury est composé dans les conditions définies au I de l'article 24 du Code des Marchés Publics ».

En application de cet article, la constitution du jury pourrait être la suivante :

- Le Président du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard
  - Monsieur Jean-Claude BUISINE
- 5 élus du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard
  - Madame ou Monsieur le Maire d'Ault
  - Monsieur Gilbert MATHON, Conseiller Général du Canton d'Abbeville Nord
  - Madame ou Monsieur le Maire de Mers-les-Bains
  - Monsieur Claude JACOB, Conseiller Général du Canton d'Hallencourt
  - Monsieur Stéphane BRUNEL, Conseiller Général du Canton d'Albert
- **2 personnalités compétentes**
  - Monsieur Nicolas DELBOUILLE, Chef de projet - ADUGA
  - Monsieur Roland CARON, Direction Générale Adjointe, Modernisation des Infrastructures – Conseil général de la Somme ou son représentant
- **4 Maîtres d'œuvre**
  - Monsieur Grégory VILAIN, Directeur du CAUE 80 ou son représentant
  - Monsieur Raphaël GRANDIDIER, Architecte E.U.R.L ou son représentant
  - Monsieur Jérôme THOMAS, Architecte Paysagiste - Agence Paysages ou son représentant
  - Monsieur Grégory MORRISSEAU, Architecte Paysagiste - Atelier de l'Île
- **Personnalités à voix consultatives**
  - Madame Gaëlle Schauner, Directrice Service Aménagement, Syndicat Mixte,
  - Monsieur Benoît Marsal, chef de projet - Service Aménagement, Syndicat Mixte,
  - Monsieur Antoine Jacquemart, chef de projet architecte – Service Aménagement, Syndicat Mixte,
  - Un représentant du Conseil général de la Somme
  - Un représentant du Conseil régional de Picardie
  - Un représentant de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Picardie
  - Ce comité technique sera accompagné d'un prestataire en Assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le jury pourra inviter les candidats admis à concourir à répondre aux questions qu'il a consignées dans le procès verbal d'examen des prestations afin de clarifier tel ou tel aspect d'un projet.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, par 35 voix pour et 1 abstention (Mr BOULENGER, 1 voix), d'approuver la composition du jury relatif à la maîtrise d'œuvre pour le projet de territoire Ault – Onival.*

*Monsieur BOULENGER indique à Monsieur BUISINE qu'il va s'abstenir sur ce dossier en raison des incertitudes sur les projets d'Ault.*

*Monsieur LOTTIN indique que ce dossier est extrêmement important et qu'il faut préparer l'avenir d'Ault.*

*Monsieur MAQUET défend le dossier qui date depuis des années, il dit que c'est satisfaisant et salue la solidarité des instances départementales et régionales car ce dossier est arrivé à maturité.*



Monsieur BUISINE souhaite que ce dossier avance très vite, car ce dossier est conduit depuis 10 ans. Il excuse Madame SUEUR qui ne pouvait pas être présente mais passe la parole à son Adjoint Monsieur Paris.

Monsieur BUISINE rappelle également qu'un travail considérable a été fait sur ce dossier par les services du Syndicat Mixte.

## 6 Rapport d'information – Marchés passés sans formalités préalables pour les mois de septembre à décembre 2013

	OBJET	TITULAIRE	PRIX H.T.
<b>SAINT-VALERY-SUR-SOMME</b>	Maîtrise d'œuvre portant sur l'aménagement des belvédères de Saint-Valery-sur-Somme et du Cap Hornu	Christophe LABORDE (62)	5 250 €
<b>QUEND</b>	Suivi scientifique de l'action du procédé de drainage de plage Ecoplage implanté sur la plage de Quend	Institut polytechnique LASALLE	27 990 €
<b>PLAN VELO</b>	Maîtrise d'œuvre plan vélo Phase 4 Lot 1 : Marquenterre situé sur 3 secteurs	FOLIUS (76)	33 154,27 €
<b>MILIEUX NATURELS</b>	Interventions sur John Deere 955 et Case 845 XL	DEBOFFE et Cie (80)	4 399,41 €
<b>MAISON DES MARAIS</b>	Pose de panneaux	TELLIER PAYSAGE (80)	1 811,50 €
<b>AULT</b>	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conduite du projet de territoire Ault – Onival	ALGOE (69)	78 155 €
<b>AULT</b>	Assistance à la maîtrise d'ouvrage sur le volet trait de côte pour la conduite du projet de territoire Ault – Onival	TERRASSOL (69)	59 239 €
<b>AULT</b>	Mise en place d'une passerelle sur le Hâble d'Ault	TELLIER PAYSAGE (80)	13 353,75 €

### DESTINATION BAIE DE SOMME

	OBJET	TITULAIRE	PRIX HT
<b>SITES DE DESTINATION BAIE DE SOMME</b>	Contrôle et dépannage des matériels de cuisines des sites pour 3 ans	AXIMA (80)	Marché à bons de commande estimé à 32 000 € HT par an
	Fourniture et livraison de nichoirs et appeaux pour les boutiques pour 3 ans	VITIS (75) GARDIF (77) ESSCHERT DESIGN (Belg) APPEAUX RAYMONT (48)	Marché à bons de commande Estimé à 2 000 € HT par an Estimé à 8 000 € HT par an Estimé à 5 000 € HT par an Estimé à 5 000 € HT par an

	Fourniture et livraison d'articles de communication pour 3 ans	OTECA (59) FANY STYLE (80)	Marchés à bons de commande Estimé à 13 000 € HT Estimé à 15 000 € HT
	Location et maintenance de TPE sur 24 mois pour les sites	JDC (33)	15 492 €
	Réparation jumper 6271 XQ 80	SODIAMA (80)	1 167,80 €
	Abonnement Elnet RH solution expert 2014	EDITIONS LEGISLATIVES (92)	3 511,98 €
	Commande photographies pour cartes postales à vendre dans les boutiques	BOUILLAND STEPHANE (80)	1 650,00 €
	Achat de cartes postales pour les boutiques	ASSOCIATION LES PAYSAGES S'HONORENT (80)	1 480,00 €
	Hébergement site Baiedesomme.fr	NEURONEXION (80)	1 480 €
<b>BALISEUR</b>	Réparation Baliseur	EMTCM (80)	1 323,00 €
<b>MAISON DE LA BAIE DE SOMME</b>	Achat d'une armoire	BUREAUTIC ABBEVILLOISE (80)	1 015,61 €
	Achat d'outillage	BEAUDRY (80)	1 569,02 €
<b>HOTEL RESTAURANT DU CAP HORNU</b>	Achat de chariots étagères Cuisine	HENRI JULIEN (62)	1 434,00 €
	Remplacement vitrage feuilleté de sécurité	PROFILS GLACES (80)	1 030,00 €
	Achat de produits alimentaires	LE COMPTOIRE DU FRAIS (60)	1 367,13 €
	Formation mises à jour VEGA 2014	CELTIC DIFFUSION (35)	3 515,00 €
	Achat de matériel électrique pour la rénovation des couloirs Bâtiment Néréis	REXEL France (59)	4 737,71 €

	Achat de peinture pour la rénovation des couloirs Bâtiment Néréis	PAILLE (91)	2 197,54 €
	Fourniture et implantation d'une cuve / réserve incendie	EQUIPEMENTS NORD PICARDIE (80)	30 624 € (+ 9 710 € si besoin d'un rabatement de nappe et d'une dalle béton)
<b>JARDINS DE VALLOIRES</b>	Recrutement du responsable d'exploitation	ADVISIA RH (80)	7 600 €
<b>PARC DU MARQUENTERRE</b>	Location d'une grue pendant 10 jours	KILOUTOU (59)	1 946,07 €
	Achat de grillage, piquets	COMPTOIR DU VILLAGE (62)	3 822,60 €
	Achat de petit outillage	BRUANT (80)	1 999,76 €
	Achats matériaux pour le poste d'observation n° 2	POINT P (80)	2 128,88 €
	Achats de meubles pour boutique	ROUXEL (59)	1 145,74 €
	Achat de planches pour rambarde et palissade petit parcours	SCIERIE VERSTRAETE (80)	8 542,35 €
<b>AQUACLUB BELLE DUNE</b>	Achat de casiers pour les vestiaires	ETS PAPIER (59)	1 591,80 €
	Achat matériel électrique pour travaux de révision	REXEL France (59)	2 241,76 €
	Réfection carrelage bassin intérieur	MARIETTE JEAN-FRANCOIS (62)	3 588,76 €
	Remplacement de pompe	SANTERNE SAS (62)	3 144,25 €
<b>GOLF DE BELLE DUNE</b>	Pro Shop	FORTUNA CONSULTING (Belgique)	1 010,20 €
	Achat de vaisselle	HENRI JULIEN (62)	2 713,92 €

**SYNDICAT MIXTE DESTINATION BAIE DE SOMME**

Impression de bâches et panneaux pour 2 ans	EFGE Reprocolor (80)	Marché à bons de commande Estimé à 10 000 € HT par an
---	----------------------	--

*Le Comité Syndical a bien pris acte, à l'unanimité, de ces informations.*

**Service Finances**

**7 Signature d'une convention de cofinancement avec la Caisse des Dépôts et Consignations**

Dans le cadre du lancement d'une mission d'expertise touristique sur les sites de Destination Baie de Somme, le Syndicat Mixte s'est rapproché de la Caisse des Dépôts et Consignations.

La présente convention précise les modalités de la participation financière de la Caisse des Dépôts en matière de crédits d'ingénierie pour la réalisation de cette étude.

Au titre de la présente convention, la Caisse des Dépôts accepte de verser au Syndicat Mixte, une participation financière à hauteur de 15 000 €.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention avec la Caisse des Dépôts et Consignations, et a autorisé le Président à la signer.*

*Monsieur MAQUET demande ce que l'on entend par expertise touristique. Madame SCHAUNER répond qu'il s'agit d'améliorer le Cap Hornu sur le plan commercial et touristique.*

**8 Implantation des 24 épis sur la Commune de Cayeux-sur-Mer - Avenants aux conventions d'attribution financière**

Par délibération en date du 27 mai 2013, le Comité syndical a autorisé le Syndicat Mixte à se substituer à l'ASA. Il a également autorisé le Syndicat Mixte, le 16 septembre 2013, à emprunter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et du Crédit Agricole, le montant correspondant à la quote part de financement de l'opération revenant à sa charge. Compte tenu de ces éléments, le Syndicat Mixte doit signer un avenant n° 1 à la convention cadre susvisée qui tient compte des évolutions décrites ci-dessus étant précisé que le solde de la participation de l'ASA des Bas-Champs a été arrêté en prenant en compte les dépenses engagées jusqu'au 8 juillet 2013.

Le nouveau plan de financement est le suivant :

Financeurs	Phase 1 : Etudes et Travaux	Phase 2 : Travaux	TOTAL
Europe – FEDER	0 €	1 680 000 €	<b>1 680 000 €</b>
ETAT	300 000 €	2 520 000 €	<b>2 820 000 €</b>
Conseil régional de Picardie	200 000 €	4 300 000 €	<b>4 500 000 €</b>
Conseil général de la Somme	300 000 €	4 200 000 €	<b>4 500 000 €</b>
Syndicat Mixte (emprunt : financement par ASA et 5 communes)	0 €	3 789 088 €	<b>3 789 088 €</b>
ASA des Bas-Champs	400 000 €	310 912 €	<b>710 912 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 200 000 €</b>	<b>16 800 000€</b>	<b>18 000 000€</b>

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité :*

- *d'approuver le plan de financement relatif aux 24 épis,*
- *d'entreprendre toutes les démarches administratives nécessaires à l'élaboration de l'avenant n° 1 à la convention cadre ainsi que les avenants relatifs aux conventions d'attribution des subventions, avec nos différents partenaires sur la base des données du plan de financement approuvé.*

*Monsieur LOTTIN rappelle que les communes et l'ASA ne voulaient pas prendre en charge les intérêts d'emprunt. Monsieur BUISINE indique qu'ils ont accepté de signer la convention de financement. Monsieur BUISINE rappelle également que le financement du prêt relais n'est pas encore réglé et qu'il faut trouver 225 000 €.*

### **9 Signature d'une convention avec les Communes de Brutelles, Lanchères, Pendé, Cayeux-sur-Mer, Woignarue, et l'Association Syndicale Autorisée (ASA) des Bas-Champs pour le financement des 24 épis**

Une convention financière doit être signée entre l'ASA, les communes de Brutelles, Cayeux-sur-Mer, Lanchères, Pendé, Woignarue et le Syndicat Mixte.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

Financeurs	Phase 1 : Etudes et Travaux	Phase 2 : Travaux	TOTAL
Europe – FEDER	0 €	1 680 000 €	<b>1 680 000 €</b>
ETAT	300 000 €	2 520 000 €	<b>2 820 000 €</b>
Conseil régional de Picardie	200 000 €	4 300 000 €	<b>4 500 000 €</b>
Conseil général de la Somme	300 000 €	4 200 000 €	<b>4 500 000 €</b>
Syndicat Mixte (emprunt : financement par ASA et 5 communes)	0 €	3 789 088 €	<b>3 789 088 €</b>
ASA des Bas-Champs	400 000 €	310 912 €	<b>710 912 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 200 000 €</b>	<b>16 800 000€</b>	<b>18 000 000 €</b>

Afin de lui permettre d'honorer ses échéances, les communes littorales signataires et l'ASA des Bas-champs s'engagent à apporter leurs concours financiers au Syndicat Mixte Baie de Somme selon les modalités suivantes :

Montant prévisionnel des échéances annuelles / remboursement des 2 emprunts  
avec répartition de la charge globale annuelle sur les partenaires

ANNEES	CRCA	CDC	TOTAL	1,8646%		6,0523%		6,5799%		14,2228%		51,2804%		20,0000%	
				BRUTELLES	PENDE	LANCHERES	WOIGNARUE	CAYEUX-SUR-MER	part communes	part ASA	TOTAL ANNUEL				
2014	168 269,72		168 269,72	3 137,56	10 184,19	11 071,98	23 932,67	86 289,39	134 615,78	33 653,94	168 269,72				
2015	168 269,72		168 269,72	3 137,56	10 184,19	11 071,98	23 932,67	86 289,39	134 615,78	33 653,94	168 269,72				
2016	168 269,72	53 000,00	221 269,72	4 125,80	13 391,91	14 559,33	31 470,75	113 468,00	177 015,78	44 253,94	221 269,72				
2017	168 269,72	133 226,19	301 495,91	5 621,69	18 247,44	19 838,13	42 881,16	154 608,31	241 196,73	60 299,18	301 495,91				
2018	168 269,72	131 190,48	299 460,20	5 583,73	18 124,23	19 704,18	42 591,63	153 564,39	239 568,16	59 892,04	299 460,20				
2019	168 269,72	129 154,76	297 424,48	5 545,78	18 001,02	19 570,23	42 302,09	152 520,46	237 939,58	59 484,90	297 424,48				
2020	168 269,72	127 119,05	295 388,77	5 507,82	17 877,81	19 436,29	42 012,55	151 476,54	236 311,02	59 077,75	295 388,77				
2021	168 269,72	125 083,33	293 353,05	5 469,86	17 754,61	19 302,34	41 723,02	150 432,62	234 682,44	58 670,61	293 353,05				
2022	168 269,72	123 047,62	291 317,34	5 431,90	17 631,40	19 168,39	41 433,48	149 388,70	233 053,87	58 263,47	291 317,34				
2023	168 269,72	121 011,90	289 281,62	5 393,95	17 508,19	19 034,44	41 143,95	148 344,77	231 425,30	57 856,32	289 281,62				
2024	168 269,72	118 976,19	287 245,91	5 355,99	17 384,98	18 900,49	40 854,41	147 300,85	229 796,73	57 449,18	287 245,91				
2025	168 269,72	116 940,48	285 210,20	5 318,03	17 261,78	18 766,55	40 564,88	146 256,93	228 168,16	57 042,04	285 210,20				
2026	168 269,72	114 904,76	283 174,48	5 280,07	17 138,57	18 632,60	40 275,34	145 213,01	226 539,58	56 634,90	283 174,48				
2027	168 269,72	112 869,05	281 138,77	5 242,11	17 015,36	18 498,65	39 985,80	144 169,09	224 911,02	56 227,75	281 138,77				
2028	168 269,72	110 833,33	279 103,09	5 204,16	16 892,16	18 364,70	39 696,27	143 125,18	223 282,47	55 820,62	279 103,09				
2029	168 269,72	108 797,62	277 067,34	5 166,20	16 767,95	18 230,75	39 406,74	142 080,26	221 653,90	55 413,44	277 067,34				
2030	168 269,72	106 761,91	275 031,63	5 128,24	16 643,74	18 106,80	39 117,21	141 035,34	220 025,12	55 006,26	275 031,63				
2031	168 269,72	104 726,19	273 000,00	5 090,28	16 520,53	17 982,85	38 827,68	140 000,42	218 411,00	54 600,00	273 000,00				
2032	168 269,72	102 690,47	270 969,19	5 052,32	16 397,32	17 858,90	38 538,15	138 965,50	216 801,88	54 194,32	270 969,19				
2033	168 269,72	100 654,77	268 938,49	5 014,36	16 274,11	17 734,95	38 248,62	137 930,58	215 200,76	53 788,64	268 938,49				
2034	168 269,72	98 619,04	266 907,76	4 976,40	16 150,90	17 611,00	37 959,15	136 895,66	213 605,64	53 382,96	266 907,76				
2035	168 269,72	96 583,34	264 877,06	4 938,44	16 026,89	17 487,05	37 669,62	135 860,74	212 010,52	52 977,28	264 877,06				
2036	168 269,72	94 547,62	262 846,34	4 900,48	15 902,88	17 363,10	37 380,10	134 825,82	210 425,40	52 571,60	262 846,34				
2037	168 269,72	92 511,90	260 815,62	4 862,52	15 778,87	17 239,15	37 090,57	133 790,90	208 840,28	52 165,92	260 815,62				
Total	2 524 045,84	2 423 250,00	4 947 295,84	92 247,28	299 425,19	325 527,12	703 643,99	2 536 993,10	3 957 836,67	989 459,17	4 947 295,84				

NB : les informations concernant le prêt du Crédit agricole sont définitives compte tenu des modalités du contrat avec un taux fixe, Par contre, concernant le prêt de la CDC, les montants sont donnés à titre indicatif compte tenu que le taux du prêt dépend du montant de la rémunération du livret A et du montant définitif du prêt,

Chaque année, pour permettre au Syndicat Mixte de rembourser les annuités d'emprunts auprès des organismes bancaires, il refacturera, aux signataires de la présente convention, le total des sommes selon la clé de répartition validée par chaque partenaire et figurant dans le tableau ci-dessus. La facturation fera apparaître le montant correspondant au remboursement des intérêts et le montant correspondant au remboursement du capital des prêts.

La révision annuelle concernera, le montant du capital et des intérêts de l'emprunt de la Caisse des Dépôts et Consignations, compte tenu de l'application du taux variable sur ce prêt.

Par conséquent, la convention fera, chaque année, l'objet d'un avenant pour fixer le montant de la contribution de chaque partenaire (intérêts plus capital des deux emprunts) et la répartition de sa contribution entre les intérêts et le capital.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention avec les Communes de Brutelles, Lanchères, Pendé, Cayeux-sur-Mer, Woignarue, et l'Association Syndicale Autorisée (ASA) des Bas-Champs pour le financement des 24 épis, et a autorisé le Président à la signer.*

*Monsieur MAQUET demande si les communes ont bien intégré dans leur budget le coût que représente cette opération. Les Maires répondent que tout a été anticipé dans les budgets.*

## **10 Signature de l'avenant à la convention relative à la mise à disposition du baliseur « Somme II »**

Le présent avenant a pour objet de préciser les dispositions du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 4 de la convention conclue le 5 avril 2012 relative à l'aide financière que le Conseil général de la Somme s'est engagé à apporter au Syndicat Mixte.

Au vu du budget prévisionnel spécifique à l'utilisation du bateau baliseur « Somme II » présenté par le Syndicat Mixte, la subvention d'équilibre, pour couvrir le déficit d'exploitation prévisionnel de l'année 2013, est fixée à 75 000 € par le Conseil général.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant à la convention relative à la mise à disposition du baliseur « Somme II », et a autorisé le Président à le signer.*

*Monsieur BAILLET demande quelques explications sur le budget du Baliseur.*

*Monsieur MANABLE a bien pris en compte les difficultés financières rencontrées par le Baliseur. Il s'est donc engagé à verser une subvention d'équilibre. Il souhaite une saison 2014 beaucoup plus*

bénéfique. Il demande que le Syndicat Mixte assure la promotion de ce bel outil touristique. Il indique également que l'on a pu obtenir du Ministère de la Mer une dérogation afin que 30 personnes puissent embarquer sur le baliseur.

Monsieur LOTTIN souhaiterait que le Baliseur puisse embarquer au Hourdel.

Monsieur LEC indique que ce dossier du Baliseur a été en débat au niveau de la Commission Finances du Conseil général de la Somme. Il félicite Monsieur BUISINE pour l'obtention de la dérogation auprès du Ministère de la Mer.

## **11 Attribution d'indemnités de Conseil au Comptable Public**

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le paiement de l'indemnité de conseil au Comptable public, Monsieur Jacques ROLLAND, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et pour l'année 2013 à hauteur de 1037,32 € brut pour le Syndicat Mixte et de 1 424,50 € brut pour la régie Destination Baie de Somme.*

## **12 Inscription à l'Ordre des Architectes d'Antoine Jacquemart**

Le Syndicat Mixte envisage d'inscrire Monsieur Antoine Jacquemart à l'Ordre des Architectes afin de lui permettre de réaliser, en interne, des projets soumis à permis de construire sans avoir à externaliser les missions.

Le coût des frais d'inscription à l'Ordre des Architectes, pour l'année 2014, s'élève à 280 €. Il se décompose comme suit :

Frais d'instruction de dossier d'inscription à l'Ordre des Architectes	280 €
Cotisation ordinale à l'Ordre des Architectes	Exonéré la première année puis 700 € / an maximum
<b>TOTAL 2014</b>	<b>280 € / an</b>

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur l'inscription à l'Ordre des Architectes de Monsieur Antoine JACQUEMART en tant qu'architecte, et a autorisé le Président à prendre en charge l'ensemble des frais d'inscription, ainsi qu'à contracter une assurance couvrant les responsabilités liées à la réalisation de missions de maîtrise d'œuvre.*

## **13 Prêt relais auprès de la Banque Postale**

Par délibération en date du 9 décembre 2013, le Comité Syndical a autorisé le Président à signer le contrat de prêt de 5 000 000 € sur 2 ans auprès de la Banque Postale.

Les caractéristiques principales du contrat de prêt relais signé respectent les conditions de l'offre de la Banque Postale du 28 novembre 2013.

### **Article 1 : Caractéristiques du prêt :**

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 5 000 000,00 EUR

Durée du prêt : 2 ans

Objet : financer la remise en état du cordon de galets de Cayeux-sur-Mer et la création de 24 épis supplémentaires, dans l'attente du versement des subventions et de l'encaissement du FCTVA.

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 28/01/2016 :

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 5 000 000,00 EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 28 janvier 2014 avec versement automatique à cette date  
Taux d'intérêt annuel : 2,23 %  
Base de calcul des intérêts : 30/360

Echéances d'intérêts : périodicité trimestrielle

Remboursement du capital : in fine

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêt pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant un préavis de 35 jours calendaires

#### Commissions :

Commission d'engagement : 7 500,00 €, soit 0,15 % du montant du contrat de prêt-relais

#### **Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

Le Président du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard est autorisé à signer le contrat de prêt-relais décrit ci-dessus avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt-relais et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la signature du contrat de prêt-relais dans les conditions détaillées ci-dessus et de donner au Président tous pouvoirs pour effectuer les diverses opérations prévues dans le contrat de prêt-relais.*

*Monsieur MAQUET demande si on arrivera à boucler le dossier en deux ans ?  
Monsieur BUISINE lui répond que l'on fera le maximum.*

#### **14 Création d'un Budget Annexe chargé du suivi des excédents financiers issus de la gestion des propriétés du Conservatoire du Littoral**

En application de la convention cadre de partenariat, entre le Syndicat Mixte, le Conseil général de la Somme, et le Conservatoire du Littoral et conformément aux dispositions de la convention spécifique de gestion du Parc du Marquenterre, en date du 5 avril 2011, il est proposé la création d'un Budget Annexe au Budget Principal destiné à gérer :

#### **En recettes :**

1. l'excédent des recettes d'exploitation du Parc du Marquenterre en provenance de la différence entre :
  - les recettes issues des droits d'entrée, des prestations annexes, des redevances d'occupation,
  - les dépenses relatives à la gestion du site, la mise à disposition d'un agent dans le cadre d'une convention spécifique, le financement des dépenses d'aménagement ou de travaux approuvés par les parties, les provisions et fonds de réserve.
2. l'excédent relevant des produits issus des conventions d'occupation liées à la gestion des autres terrains du Conservatoire du Littoral gérés par le Syndicat Mixte.

**En dépenses :** les travaux d'entretien et de gestion courante, les travaux d'investissement et d'aménagement, l'entretien et les travaux sur la digue extérieure, la surveillance et la sécurité des personnes et des biens, le suivi scientifique, les usages compatibles avec la conservation des espèces, des habitats et des paysages, les activités cynégétiques, les activités agricoles, les activités halieutiques, les manifestations sportives et récréatives.



*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la création du Budget Annexe « Gestion Propriétés du Conservatoire du Littoral » au Budget Principal et a autorisé le Président à effectuer toutes les démarches administratives liées à la création de celui-ci.*

### **15 Parc du Marquenterre - Approbation de tarifs**

Des affûts privatifs ont été installés en 2008 pour répondre à une demande spécifique des photographes animaliers, celle d'accéder à une installation adaptée à la photo, dès le lever du jour, et d'être en dehors des circuits « tout public ».

A cet effet, le concept des affûts ayant été complètement requalifié, le Syndicat Mixte propose d'augmenter de 50 € le tarif, soit de le fixer à 120 € par location. Pour rappel, le tarif antérieur était de 70 €.

Le Parc souhaite fidéliser sa clientèle en proposant une réduction incitative de 20 % qui serait attribuée dès la seconde réservation d'une activité photo. De plus, les titulaires de la carte d'adhérent au Parc du Marquenterre bénéficieraient, eux aussi, des 20 % sur les activités photo.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver les nouveaux tarifs de location d'affûts présentés ainsi que la politique tarifaire incitative réservée au public photographe.*

*Monsieur MAQUET demande pourquoi il y a une augmentation brutale du tarif. Madame CRUBLET répond que les équipes du parc ont mis en place un nouvel affût, ce qui entraîne une prestation supérieure.*

### **Service Aménagement**

### **16 Commune d'Ault - Approbation des dossiers de création et de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté du Moulinet**

Une enquête publique spécifique sur l'étude d'impact, jointe au dossier de création de la ZAC, a permis de mettre l'accent sur le volet environnemental du projet, ceci durant un mois (du 20 avril au 27 mai 2011). Un avis favorable a été émis sur l'étude d'impact.

Le dossier de création comprend :

1. un rapport de présentation,
2. un plan de situation,
3. un plan de délimitation du périmètre,
4. l'étude d'impact,
5. le régime de la zone au regard de la taxe locale d'équipement.

Le dossier de réalisation comprend :

1. le projet de programme des équipements publics à réaliser dans la zone,
2. les pièces faisant état de l'accord des personnes publiques sur le principe de la réalisation de ces équipements, les modalités de leur incorporation dans leur patrimoine et le cas échéant, sur les participations au financement,
3. le projet global des constructions à réaliser dans la zone,
4. les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement échelonnées dans le temps.

Le dossier complet, en tant que de besoin, le contenu de l'étude d'impact mentionnée à l'article R 311-2 du Code de l'Urbanisme notamment en ce qui concerne les éléments qui ne pouvaient être connus au moment de la constitution du dossier de création.

5. L'étude d'impact mentionnée à l'article R 311-2 du Code de l'Urbanisme.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, par 35 voix pour et 1 abstention (Mr BOULENGER, 1 voix) d'approuver le dossier de création de la ZAC du Moulinet et le dossier de réalisation de la ZAC du Moulinet, qui ont été consultables en séance.*

*Le Comité Syndical a décidé, également, par 35 voix pour et 1 abstention (Mr BOULENGER, 1 voix), qu'une fois approuvé, le dossier de réalisation de ZAC sera transmis à la commune d'Ault qui a créé la ZAC, pour approbation du programme des équipements publics.*

*Monsieur BUISINE dit qu'il est fort attaché à ce dossier. Que celui-ci a fait l'objet d'une concertation avec la population. Que malheureusement ce dossier a fait l'objet d'attaques et de délations.*

*Monsieur BOULENGER indique qu'il s'abstiendra sur ce dossier en raison des incertitudes évoquées en début de réunion.*

*Monsieur MAQUET défend à nouveau le dossier. C'est une délibération qui sur le fond concerne le développement de la ville d'Ault. C'est une ville qui a besoin d'habitats, de développement culturel. Il renouvelle son soutien à Monsieur BUISINE, sur ce sujet.*

## **17 Commune d'Ault - Négociations foncières**

Dans le cadre du projet d'aménagement urbain et paysager de la Zone d'Aménagement Concerté du Moulinet, le Syndicat Mixte souhaite acquérir de la commune d'Ault, la parcelle cadastrée AD n°262p d'une contenance de 5 297m<sup>2</sup>. Elle est constituée d'un délaissé de terrain situé derrière le stade municipal. Cette parcelle contribue à la réalisation des programmes de constructions et d'équipements publics de la ZAC.

En contrepartie, le Syndicat Mixte s'engagerait à céder à la commune d'Ault, une emprise foncière d'environ 1 000 m<sup>2</sup> nécessaire à la réalisation, par la commune, de l'équipement culturel et festif projeté sur ce site.

Ces ventes pourraient se faire moyennant 1 euro symbolique.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, par 35 voix pour et 1 abstention (Mr BOULENGER, 1 voix) d'approuver le principe de ces cessions d'emprises foncières et a autorisé le Président à solliciter la commune d'Ault.*

Monsieur BOULENGER s'abstient à nouveau sur ce dossier pour les mêmes raisons.

Monsieur PARIS confirme que l'on ne va pas supprimer le terrain de football situé à l'arrière du Moulinet.

## **18 Réseau des Maisons de la Vallée de la Somme - Avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre**

Le présent avenant n°2 a pour objet la prise en compte de :

- l'évolution de l'estimation du coût des travaux arrêté en phase APD,
- la dévolution des tranches conditionnelles,
- la nature de la mission graphisme confiée à Madame Dorothee Nourisson.

Cette évolution du coût des travaux représente une hausse de 8,22 % du montant des honoraires de maîtrise d'œuvre par rapport au marché initial.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 3 février 2014 et a émis un avis favorable quant à la passation de cet avenant.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur la passation de l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre, et a autorisé le Président à le signer.*

## **19 Avenant n° 2 au marché 2 : rechargement en galets de la plage de Cayeux-sur-Mer**

Lors de la tempête de fin décembre 2013 - début janvier 2014, les matériaux en galets mis en stock ont été repris au chargeur sur plusieurs journées et mis en œuvre sur la plage pour faire face aux grands

coefficients de marées combinés ainsi qu' aux coups de vents répétés. Il est nécessaire de préciser, par un avenant, le prix (1,15 € HT la tonne) concernant uniquement la reprise de stock pour mise en œuvre sur le chantier.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 2 relatif au rechargement en galets de la plage de Cayeux-sur-Mer, et a autorisé le Président à le signer.*

## **Service Environnement**

### **20 Plan de chasse 2013 – 2014 – Attribution et paiement de nouveaux bracelets sangliers**

Concernant la campagne de chasse 2013 / 2014, la nouvelle commande de bracelets est la suivante :

#### **Plaine du Royon :**

Communes de Fort-Mahon Plage et de Quend

16 bracelets sangliers

Montant de la facture : **1 200 €**

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à engager les dépenses relatives au paiement de la facture correspondant aux prix des bracelets sangliers.*

*Monsieur BAILLET demande que les sociétés de chasse communale soient associées aux chasses du Syndicat Mixte.*

### **21 Permis de chasse au gros gibier d'un agent du Syndicat Mixte et d'un agent du Parc du Marquenterre**

Dans le cadre de l'arrêté préfectoral concernant la régulation des espèces sur la Réserve Naturelle, le Syndicat Mixte a missionné certains de ses agents assermentés ou commissionnés qui ne pratiquent pas le loisir de la chasse.

L'un des agents est garde de la Réserve Naturelle, salarié du Syndicat Mixte, le second est garde du Littoral, salarié de la régie Destination Baie de Somme / Parc du Marquenterre.

Le coût unitaire de ces permis à régler auprès de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme est d'une somme de 171,92 € (*assurances comprises*).

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, par 32 voix pour et 3 abstentions (Mr LOTTIN, 2 voix, Mr BAILLET, 1 voix) d'autoriser le Président à prendre en charge ces deux permis de chasse validés pour le département de la Somme, avec le forfait assurance et le timbre gros gibier, ainsi qu'à engager les dépenses correspondantes.*

*Monsieur BAILLET n'est pas d'accord pour que l'on paie les permis de chasse.*

*Monsieur LOTTIN indique qu'il y aurait des gens au Syndicat Mixte titulaire d'un permis de chasse qui pourraient effectuer ces missions.*

*Monsieur LEU répond qu'il faut des agents assermentés dans le cadre de la Réserve Naturelle.*

*Monsieur DEMARTHE indique que le sujet est sensible et que sur Abbeville Sud des battues ont été organisées pour les chasses aux sangliers.*

### **22 Signature d'une convention avec l'Association des Ramasseurs de Salicornes**

Le contrat Natura 2000 dont bénéficiaient les pêcheurs à pied est aujourd'hui arrivé à terme. L'Association des Ramasseurs de Salicornes de la Baie de Somme souhaite cependant poursuivre sur ses propres ressources, les efforts consentis pour limiter le développement de la spartine.

Elle a donc sollicité le Syndicat Mixte afin que ce dernier lui mette à disposition, un rotavator de marque Maschio d'une largeur de travail de 2 m 50, pour éradiquer la spartine sur le secteur du Crotoy.

La mise à disposition du Rotovator est établie pour une durée estimée à deux semaines, à compter du 3 février 2014.

Cette mise à disposition est à titre gracieuse. Elle a pour finalité d'assurer le maintien des zones potentiellement accueillantes pour le développement économique de la salicorne.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention avec l'Association des Ramasseurs de Salicornes, et a autorisé le Président à la signer.***

### **23 Signature d'une convention avec l'Institut Polytechnique LaSalle Beauvais**

L'équipe du Domaine d'Approfondissement (DA) ASET «Agro écologie, Sols, Eau et Territoires» du Département des Sciences Agronomiques et Animales (SAGA) de LaSalle Beauvais construit ses enseignements autour d'un projet de spécialité à vocation professionnelle. Le Syndicat Mixte Baie de Somme et l'Institut Polytechnique LaSalle Beauvais, proposent aux étudiants du DA précité de travailler sur un projet relatif à l'évaluation de la valeur agro écologique des différents habitats des Milieux Naturels de la Plaine Maritime Picarde et à l'élaboration d'une méthode simplifiée basée sur des relevés botaniques permettant d'estimer la valeur agro écologique des prairies. Pour le Syndicat Mixte Baie de Somme, le projet s'intègre dans son intégralité, dans le programme INTERREG WOW « Value of Working Wetlands » dans lequel il est engagé.

La prise en charge financière du Syndicat Mixte Baie sera effectuée dans le cadre du projet INTERREG WOW "Value of Working Wetlands".

La prise en charge financière du Syndicat Mixte s'appuiera sur la base tarifaire suivante :

- Frais de déplacement : 0,21 €/km, dans la limite de 5 véhicules et de 60 km par véhicule.
- Frais de logement : 10 €/ nuitées/étudiant, dans la limite de 5 nuitées en camping pour un maximum de 22 étudiants
- Frais d'alimentation : 10 €/jour/étudiant, dans la limite de 22 étudiants et uniquement sur la période de terrain (7 jours).

Selon cette base tarifaire, le Syndicat Mixte Baie de Somme s'engage à fournir une participation financière d'un montant maximum de 3 325 €, les coûts seront pris en charge par LaSalle Beauvais.

Le Syndicat Mixte Baie de Somme ne fait pas d'avance sur frais. LaSalle prend en charge les dépenses des étudiants pour le projet et facture, à la fin du projet, les dépenses au Syndicat Mixte Baie de Somme.

La convention est établie pour une durée de 7 mois.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention avec l'Institut Polytechnique LaSalle Beauvais, et a autorisé le Président à la signer.***

### **24 Création d'une roselière sur la commune de Saigneville**

Par délibération en date du 9 décembre 2013, le Comité Syndical a décidé à l'unanimité, d'approuver la révision du plan de financement relatif à la création d'une roselière sur la commune de Saigneville, et a autorisé le Président à rechercher, auprès des partenaires financiers, les cofinancements correspondants ainsi qu'à signer l'ensemble des pièces administratives nécessaires au dépôt du dossier.

Cependant, la problématique de gestion des usages sur les terrains du Conservatoire du Littoral, objets du présent projet, n'étant, à ce jour, pas résolue, il convient de suspendre la démarche.

Une consultation de l'ensemble des parties sera engagée afin de répondre aux attentes du territoire concerné.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de rapporter la délibération en date du 9 décembre 2013 relative à la création d'une roselière sur la commune de Saigneville.***

## **25 Rapport d'information - Participation du territoire de la Plaine Maritime Picarde au Concours National Agricole des prairies fleuries.**

Ce concours permet de rapprocher les aspects environnementaux et agronomiques, et également de communiquer sur le rôle de l'agriculture dans le maintien des prairies et de paysages ouverts et diversifiés. Il constitue également un lieu de débat riche entre monde agricole et acteurs de l'environnement.

Cet événement sera l'occasion de communiquer autour des actions du Syndicat Mixte en faveur du maintien de l'élevage sur la Côte notamment avec la remise de prix.

Pour l'édition 2014, la remise des prix nationaux aura lieu lors du Salon de l'Agriculture.

*Le Comité Syndical a bien pris acte, à l'unanimité, de cette information.*

## **26 Confortement des zones urbanisées du Vimeu - Mise en place d'une zone de protection de biotope au Hable d'Ault**

La délibération du 4 décembre 2012 est modifiée comme suit :

### *Sur la commune de Cayeux-sur-Mer :*

Propriétés de la Commune de Cayeux-sur-Mer : D825 a et b (4,65 ha),  
Propriétés du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres : D203, D206, D211, D611, D653, D654, D655, D656, D658, D659, D660, D661 (13,72 ha) et pour partie, les parcelles appartenant au Syndicat Mixte (soustraction de l'emprise de la piste et du haut de digue) : D247, D249, D613, D614, D616, D618, D620, D621, D622, D624, D625, D791, D795, D796, D798, D801, D802, D805, D806, D808, D810, D812, D814, D817, D816, D826 pour une superficie de 15,59 ha

### *Sur la Commune de Woignarue :*

Propriétés de la Commune de Woignarue : H25 a et b (9,72 ha), et pour partie, les parcelles appartenant au Syndicat Mixte (soustraction de l'emprise de la piste et du haut de digue) : H12, H182, H183, H184, H185, H186, H187, H188, H189, H190, H285, H357, H358, H359, H360, H361, H362, H364, H367, H327, H363, H370, H461, H467, H468, H469, H471, H473, H475, H477, H479, H481, H483, H485, H487, H489, H492, H510, H512, H514, H516, H518, H543, pour une superficie de 18,64 ha

soit une superficie totale de 62,32 ha, ce qui permettrait de disposer d'une zone de protection de biotope de 43,35 hectares.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, a décidé, par 34 voix pour et 2 abstentions (Mr LOTTIN, 2 voix) d'autoriser le Président à procéder à l'intégration des parcelles ci-dessus définies dans la zone de protection de biotope ainsi qu'à solliciter Monsieur le Préfet de Région, afin de lui soumettre pour avis, le projet d'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope.*

*Monsieur LOTTIN précise qu'il s'abstient sur ce dossier.*

## **Service Communication**

### **27 Destination Baie de Somme - Manifestations 2014**

Les sites de la régie « Destination Baie de Somme » mettent en place leur programme de manifestations spécifiques pour l'année 2014, dans le but d'animer, d'attirer et de fidéliser de nombreux visiteurs (population locale, scolaires, touristes).

Les manifestations portent sur les différentes thématiques en fonction de l'offre des sites et sont réalisées en interne ou avec la collaboration de partenaires et prestataires extérieurs.

Les sites de Destination Baie de Somme s'associent également à des évènements nationaux comme :

- la journée du Tourisme et Handicap : les samedi 5 et dimanche 6 avril 2014,
- le Festival de l'Oiseau : du samedi 19 au dimanche 27 avril 2014,
- la fête de la Nature : du mercredi 21 au dimanche 25 mai 2014,
- les journées européennes du patrimoine : samedi 20 et dimanche 21 septembre :
- la semaine du Goût : du lundi 13 au dimanche 19 octobre 2014

Pour certaines manifestations, le Syndicat Mixte est partenaire et mobilise du personnel ou du matériel en externe, pour lesquelles des conventions doivent être signées.

Par ailleurs, un programme d'activités en lien avec les programmes scolaires et adapté à chaque niveau de la maternelle au lycée, a été élaboré par les équipes pédagogiques du Syndicat Mixte. Un document, par site (Jardins de Valloires, Parc du Marquenterre et Maison de la Baie de Somme) a été rédigé pour promouvoir les offres scolaires. Ces derniers sont téléchargeables sur le site Internet de Destination Baie de Somme.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le programme des animations 2014 et la convention-type relatifs aux manifestations 2014 sur les sites de la régie Destination Baie de Somme, et a autorisé le Président à signer l'ensemble des conventions avec les différents partenaires sollicités.*

## **28 Signature d'une convention de partenariat avec l'Office de Tourisme de Quend-Plage-les-Pins**

L'encart publicitaire porte sur deux pages pleines. L'Office de Tourisme de Quend-Plage-les-Pins propose un tarif préférentiel suivant les conditions suivantes :

- 1ère page : tarif plein 645,84 € TTC,
- 2ème page supplémentaire : 340,86 € TTC mais sous forme d'entrées gratuites des sites Destination Baie de Somme (*Aquaclub, Parc du Marquenterre, Jardins de Valloires et Maison de la Baie de Somme pour la saison 2014*) constituant des lots pour les animations durant la période estivale et notamment pour les jeux-concours.

Les deux pages en vis-à-vis à l'intérieur du guide feront la promotion des sites suivants : Aquaclub de Belle Dune, Golf de Belle Dune, Parc du Marquenterre et Jardins de Valloires, soit un montant total de 645,84 € TTC à la charge du Syndicat Mixte et de 340,86 € TTC sous forme d'entrées gratuites sur les sites Destination Baie de Somme.

Ce partenariat permet d'obtenir un encart à moindre coup et de répondre aux demandes de lots sollicitées chaque année par l'Office de Tourisme de Quend-Plage-les-Pins. Les billets "entrées gratuites" des différents sites seront remis à la réception du guide pratique 2014.

De son côté, l'Office de Tourisme de Quend-Plage-les-Pins s'engage à réaliser l'insertion dans le guide pratique 2014 sous les formats suivants : 2 pages pleines en vis-à-vis intérieur au format page : 10 x 20.8 cm en impression en quadrichromie.

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention relative au partenariat avec l'Office de Tourisme de Quend-Plage-les-Pins, et a autorisé le Président à la signer.*

## **Service Ressources Humaines**

### **29 Gestion du Personnel**

#### **29/1 - Syndicat Mixte Avenant au contrat à durée indéterminée d'un d'ingénieur**

Par délibération en date du 28 octobre 2013, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de transformer un poste d'ingénieur à temps non complet en poste d'ingénieur à temps complet au tableau des effectifs et a approuvé la modification de ce tableau.

Le Comité Technique Paritaire se réunira le 27 janvier 2014 pour émettre un avis sur cette transformation.

Afin de mettre en oeuvre la programmation de l'Opération Grand Site Baie de Somme dans les meilleurs délais, *et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'avenant au contrat à durée indéterminée d'un ingénieur, qui a été consultable en séance, avec effet au 4 février 2014.*

#### **29/2 - Destination Baie de Somme - Parc du Marquenterre – Responsable d'exploitation**

Suite à la nomination à temps complet, de l'ancien responsable d'exploitation en qualité de Directeur de l'Environnement du Syndicat Mixte en charge notamment de la mise en place du programme Grand Site, *et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de promouvoir l'adjointe au poste de responsable d'exploitation et autorise le Président à signer l'avenant au contrat à durée indéterminée, qui a été consultable en séance, à compter du 3 février 2014.*

#### **29/3 - Destination Baie de Somme - Parc du Marquenterre – Guide Naturaliste**

Dans le cadre du développement de nouveaux produits photos et du suivi des activités en places, *et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de recruter un Guide Naturaliste Photographe en contrat à durée indéterminée à compter du 3 février 2014, qui a été consultable en séance et a autorisé le Président à signer le contrat correspondant.*

#### **29/4 - Destination Baie de Somme Aquaclub de Belle Dune – Poste Technicien de maintenance piscine**

Suite à la démission de l'un des techniciens, en charge de la maintenance de la piscine, *et après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de recruter un nouveau technicien de maintenance piscine, et a autorisé le Président à signer un contrat à durée indéterminée avec ce salarié, qui a été consultable en séance, à compter 3 février 2014.*

#### **QUESTIONS DIVERSES**

*Monsieur WADOUX interpelle Monsieur BUISINE sur les travaux qui sont à réaliser au niveau du Parking de la Maye. Il rappelle que c'est une compétence du Syndicat Mixte.*

*Monsieur BUISINE est conscient que le Syndicat Mixte est responsable de la gestion du trait de côte mais qu'il n'a pas de fonds propres, et qu'il lui faut des moyens financiers pour agir.*

*De plus, il faudrait que le Préfet donne une autorisation de travaux d'urgence pour intervenir à cet endroit.*

*Monsieur VOLANT indique que l'Etat a toujours des difficultés à définir le cas d'urgence.*